

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DU 25 MAI 2007**



COMPTE RENDU



Le Vingt Cinq Mai Deux Mille Sept à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN se sont réunis sous la présidence de Monsieur Albert FACON, suite à la convocation qui leur a été adressée le Seize Mai Deux Mille Sept.

Sont présents :

Monsieur Albert **FACON, Président.**

Mme Christine **TOUTAIN**, M. Alain **MASSON**, M. Bruno **WILK**, Mme Josiane **GAWELIK**, M. Serge **POCHET**, M. Ernest **VENDEVILLE**, M. Jean-Luc **HURBAIN**, Mme Patricia **ROUSSEAU**, M. Bernard **MONTURY**, M. Jules **DE SNOECK**, M. Bernard **CZERWINSKI**, M. Jacques **MISTURA**, M. Gérard **DALONGEVILLE**, M. Claude **CHOPIN**, M. Roger **LENFLE**, M. Claude **DUBERGER**, M. Jean-Bernard **DESHAYES**, M. Georges **BOUQUILLON**, M. Jean Marc **LEGRAND**, M. Guy **HAUDRECHY**, M. Michel **CLAEYSSENS**, M. Daniel **MACIEJASZ**, M. Gilbert **PENET**, M. Jean Marie **PICQUE**, M. Jean-Claude **LECAMUS**, M. Jean **NAGOT**, Mme Jeanine **SANNIEZ**, M. Jean **URBANIAK**, M. Jean-Pierre **CORBISEZ**, M. Pierre **HUREZ**, M. Yves **COQUELLE**, M. Jean **HAJA**, M. Dominique **WATRIN**.

Ont donné procuration :

M. Michel **RODRIGUES** a donné procuration à M. Michel **CLAEYSSENS**
M. Alain **WARNKE** a donné procuration à M. Jean Pierre **CORBISEZ**

Sont suppléés :

M. Philippe **KEMEL** était suppléé par M. Daniel **PLACHEZ**
Mme Thérèse **LORTHOIS** était suppléée par M. Régis **DELATTRE**
M. Christophe **PILCH** était suppléé par M. Richard **ELSNER**
M. Amédée **GELLEZ** était suppléé par M. Jean-Paul **PIHET**
M. Patrick **DELPORTE** était suppléé par M. Jean-Michel **BROGNEZ**
M. Gérard **BIZET** était suppléé par M. Didier **LEBON**
Mme Fabienne **DUPUIS** était suppléée par Mme Evelyne **GUEROUANE**

Sont excusés :

M. Bernard **STASZEWSKI**
M. Jean-Marc **BUREAU**

Monsieur Albert FACON demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2007, rend compte des décisions prises par le Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin , de ses attributions exercées par délégation de l'assemblée , des marchés publics passés en procédure adaptée et signés par le Président, des Actes administratifs signés par le Président en matière d'urbanisme et de foncier, d'affaires Financières et juridiques.

FINANCES

Provision comptable gestion active de la dette

Monsieur Daniel MACIEJASZ rappelle qu'emprunter comporte des risques : de hausse des taux quand on est à taux variable et de baisse quand on est en taux fixe. Les services financiers de la CAHC pratiquent depuis plusieurs années une gestion active de la dette : traquer la volatilité des marchés et profiter de cette volatilité pour couvrir un emprunt d'origine au moindre coût ; les anticipations sur le contrat que la CAHC a avec IXIS incitent à effectuer une provision comptable de 9 500 € au titre de l'année 2007, cette provision est financée par des gains engrangés les années précédentes sur des positions inverses (35 000 € d'économies).

Il est demandé au Conseil communautaire de décider de la provision d'une somme de 9 500 € au titre de la gestion active de la dette. Il est rappelé que 30 000 € de crédits ont été inscrits au budget primitif au compte 6812 et précisé que cette provision sera actualisée annuellement en fonction des évolutions des anticipations sur les marchés financiers.

Adopté à l'unanimité

EAU/ASSAINISSEMENT

Recouvrement des dépenses avancées par la Collectivité pour l'établissement de branchements d'eau

Monsieur Albert FACON demande au Conseil Communautaire de décider de proposer aux particuliers concernés, dans le cadre des nouveaux contrats d'eau potable en vigueur à compter de 2007 et à l'occasion d'une opération de renouvellement d'un ensemble de branchements, la réalisation en maîtrise d'ouvrage communautaire des travaux d'établissement d'un branchement neuf, ou de renforcement d'un branchement d'eau existant en domaine public, de prendre en charge sur l'ensemble du périmètre du service les travaux de mise en conformité des branchements existants pour la partie située en domaine public, et d'autoriser le Président à procéder à la mise en recouvrement auprès du particulier des dépenses avancées par la Collectivité, relatives à l'établissement d'un branchement neuf ou au renforcement d'un branchement existant, dès la réception des travaux, soit en totalité, soit sur cinq annuités au choix du propriétaire, Exiger le remboursement de ces dépenses ainsi avancées, sous la forme de l'émission d'un titre de recettes avec mise en demeure, en cas de non-respect par le particulier de l'échéancier qui pourrait dans ce cas lui être proposé.

Adopté à l'unanimité

Travaux de renouvellement / renforcement des canalisations d'eau – répartition des coûts entre la CAHC et les communes

Monsieur Albert FACON demande au Conseil Communautaire de mettre en application en accord avec les communes, dans le cadre de travaux d'eau et de défense incendie, la procédure, les règles de calcul pour la répartition « Eau Potable / Défense Incendie », ainsi que la convention type de participation financière reprises en annexes 1 et 2 à la présente délibération,

et d'autoriser le Président à signer les conventions de participation financière pour la répartition des coûts « eau potable / défense incendie », passées entre la CAHC et les communes concernées par les travaux.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

Travaux d'assainissement et d'enfouissement – Chemin d'Acheville et Route d'Arras à BOIS-BERNARD

Monsieur Albert FACON demande au Conseil Communautaire d'imputer les dépenses d'un montant de 1 282 596,49 €HT € au budget, et d'autoriser le Président à signer le marché avec le groupement SADE – RAMERY TP pour un montant de 1 004 950,77 €HT ainsi que de signer le marché avec la société SATELEC pour un montant de 277 645,72 €HT

Adopté à l'unanimité

GRANDS PROJETS

SAINTE HENRIETTE- SEPAC - Garantie d'emprunt

Monsieur Albert FACON rappelle que Monsieur Michel RODRIGUES, président du comité de pilotage a récemment rencontré des investisseurs ; il y a 400 millions de travaux privés, et le dossier a un an de retard sur le planning prévisionnel.

Monsieur URBANIAK rappelle certains éléments du comité de pilotage : les membres du comité de pilotage ont besoin d'une démonstration de la volonté politique de l'ensemble des élus de l'agglomération sur ce dossier : voilà maintenant plus de 4 ans, pour des raisons diverses que le dossier est géré avec des hauts et des bas, mais aussi qu'il y a des exigences pour différentes communes qui ont accepté un certain nombre de principes qui posent un certain nombre de problèmes sur leur territoire : il faut gérer des accords avec des investisseurs qui ont des demandes variées en fonction de leurs intérêts ; il est souhaitable que la parole soit respectée : à partir du moment qu'un accord a été accepté, il convient de le tenir ; les communes ont accepté d'entrer dans cette stratégie de donnant donnant, de développement intercommunal, de donner une partie du territoire, de créer des difficultés possibles, notamment en terme de circulation ; Ces questions sont importantes au moment d'un choix ; il est souhaitable qu'un débat s'opère ensemble sur ce projet lors de la prochaine réunion du bureau communautaire.

Monsieur Albert FACON rappelle que la volonté communautaire est très forte sur ce dossier , comme sur les autres, et il est hors de question d'abandonner quoique ce soit, la preuve en étant qu'on demande une garantie de 1 120 000 € Des dossier tels que le 9 9 bis ont pris de l'avance, le grand parc de Drocourt a de l'avance ; il n'est pas possible d'imputer le retard du dossier de Sainte Henriette à qui que ce soit de la CAHC. Les communes ont fait l'effort de donner une partie de leur territoire ; Oignies a donné une partie de ses terrains pour le 9 9 bis, et il ne faut pas penser qu'une commune aura à regretter de l'avoir fait sur Sainte Henriette. Tous, nous sommes pressés de voir démarrer les travaux On ne peut pas céder à la pression de certains investisseurs qui pensent faire de l'agent sur le dos des collectivités. C'est L'intérêt du contribuable doit être poursuivi.

Afin de permettre d'engager la suite des études opérationnelles, l'aménageur SEPAC souhaite faire garantir un emprunt nécessaire de 1 400 000 € par la Communauté d'Agglomération, à hauteur de 80% du montant de l'emprunt, c'est à dire 1 120 000 €

Il est demandé au Conseil communautaire de décider de répondre favorablement à la demande de l'aménageur SEPAC sus mentionnée et d'autoriser le Président à à signer tous documents afférents à la garantie d'emprunt sus mentionnée

Adopté à l'unanimité

Pôle Gare de Libercourt – Modification du périmètre de l'opération

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ rappelle que par délibération en date du 27 mai 2005, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a décidé d'inscrire le projet du *Pôle Gare de Libercourt* au titre des projets d'intérêt communautaire. Le Conseil Communautaire du 16 juin 2006 a validé un périmètre d'études,

Il convient d'étendre ce périmètre pour intégrer certains secteurs proches, à potentiel de développement urbain, dont il convient de vérifier d'ores et déjà la faisabilité.

Il est donc proposé une nouvelle délimitation du périmètre d'études du projet *Pôle Gare de Libercourt*

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'approuver l'extension du périmètre d'études du Pôle Gare de Libercourt et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures inhérentes au nouveau périmètre d'études

Adopté à l'unanimité

Pôle Gare de Libercourt – Marché de maîtrise d'œuvre

Le Pôle Gare de Libercourt fait l'objet d'un vaste et ambitieux projet de restructuration urbaine nécessitant la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, une consultation a été lancée, fin février 2007, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ rappelle la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 mai 2007, a décidé de désigner le groupement solidaire composée du Bureau d'Etudes Techniques *E.P. Composante Urbaine* du Cabinet *A.E.T.I.C.* et du Bureau d'Etudes Techniques *AREP Ville*, mandataire, comme attributaire du marché.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider de confier à l'équipe sus mentionnée, représentée par AREP Ville, mandataire, le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 344 983,00 €HT, comportant une tranche ferme correspondant à la mission AVP pour un montant de 75 896,00 €HT, une tranche conditionnelle comportant les éléments de mission PRO – ACT – VISA – DET – AOR pour un montant de 269 087,00 € HT, de retenir en option 1 et 2, les missions suivantes : La mission d'urbanisme réglementaire pour un montant de 62 600,00 €HT comprenant la réalisation des dossiers de création de ZAC, de réalisation de ZAC et du dossier au titre de la loi sur l'eau,- La réalisation des études d'avant projet sur les zones d'extensions du périmètre d'opération 31 301,00 €HT. - la collectivité se réservant ainsi la possibilité de déclencher ces missions par voie d'ordre de service.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à la passation des marchés ainsi que de solliciter les subventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité

DECHETS

Marché de collecte des ordures ménagères, des recyclables, des encombrants et des déchets végétaux

Monsieur Albert FACON rappelle que les déchets ménagers produits par les habitants de Bois-Bernard, Courcelles-lès-Lens, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Leforest, Libercourt, Noyelles-Godault, Oignies et Rouvroy sont collectés via deux marchés de prestation qui s'achèvent au 1^{er} novembre 2007 pour les végétaux et au 31 décembre 2007 pour les autres collectes. Pour le renouvellement de cette consultation, les membres de la Commission Déchets et Collecte Sélective du 16 mars 2007 ont émis les orientations suivantes :

Prestation de base :

- La collecte conteneurisée des ordures ménagères et du tri sélectif avec des bennes tasseuses à chargement arrière, et obligation de maintien des jours de collecte actuels avec continuité des collectes pendant les jours fériés (sauf 1^{er} mai). Aucune variante n'est autorisée.
- La collecte des encombrants sur rendez-vous exclusivement, sans variante autorisée.

Option :

Collecte des déchets végétaux en vrac, avec des bennes tasseuses à chargement arrière, du 1^{er} avril au 30 novembre, avec obligation de maintien des jours de collecte actuels et continuité des collectes pendant les jours fériés (sauf 1^{er} mai). Aucune variante n'est autorisée.

Il s'agira d'un marché d'une durée de sept ans non renouvelable, dont le montant annuel est estimé à environ 2 400 000 € pour la prestation de base, et environ 320 000 € pour l'option.

D'autre part, l'analyse des offres de ce marché de prestation sera confiée à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Il est demandé au Conseil Communautaire de décider d'engager la consultation sur la base d'une procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Adopté à l'unanimité

Marché d'entretien et de réparation du matériel roulant de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Monsieur Albert FACON rappelle que la collectivité recourt à un marché de prestations pour l'entretien et la réparation de son matériel roulant (principalement les bennes à ordures ménagères du Centre Technique Communautaire). Ce marché arrivant à échéance le 30 septembre 2007, il est nécessaire de procéder aujourd'hui à son renouvellement. Ce marché de fourniture et de services sera contracté pour une durée d'un an renouvelable deux fois, et fonctionnera par ordres de services.

Il est demandé au Conseil Communautaire de décider d'engager la consultation sur la base d'une procédure d'appel d'offres ouvert, d'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Adopté à l'unanimité

Marché de fourniture de colonnes enterrées pour la collecte du verre, des ordures ménagères et du tri sélectif

Monsieur Albert FACON rappelle que suite aux demandes des communes, et en prévision du projet d'externalisation des locaux-poubelles de Pas-de-Calais-Habitat, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin sera rapidement sollicitée pour la mise en place de colonnes enterrées destinées à la collecte du verre, des ordures ménagères ou du tri sélectif.

Pour accéder à ces demandes, il est donc nécessaire d'établir un marché de fourniture de colonnes enterrées, d'une durée de deux ans, reconductible deux fois pour une année supplémentaire, avec une estimation financière entre 10 000 € et 500 000 € (soit environ 100 bornes enterrées)

Compte tenu des difficultés à anticiper dès à présent le nombre de bornes que la collectivité devra installer, il est proposé de solliciter des pourcentages de remise en fonction du nombre d'équipements commandés depuis la mise en œuvre du marché.

Il est demandé au Conseil Communautaire de décider d'engager la consultation sur la base d'une procédure d'appel d'offres ouvert, d'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Adopté à l'unanimité

Marché d'acquisition d'une benne tasseuse spécifique à la collecte des colonnes enterrées

Adopté à l'unanimité

Monsieur Albert FACON rappelle que suite aux demandes de Pas-de-Calais Habitat et des Communes, le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin va se voir doter de nombreuses colonnes enterrées destinées à la collecte du verre, mais aussi des ordures ménagères et du tri sélectif.

Or, la collecte de ces colonnes enterrées doit se faire avec une benne spécifique équipée à la fois d'une grue, d'une benne à système de compaction, et d'un basculeur de conteneurs (pour un chargement arrière classique, en vue d'effectuer des tournées mixtes). Le Centre Technique Communautaire ne disposant pas de ce type de matériel, il est proposé de procéder à son acquisition pour une estimation de 225 000 €

Il est demandé au Conseil Communautaire de décider d'engager la consultation sur la base d'une procédure d'appel d'offres ouvert, d'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Adopté à l'unanimité

FONCIER

Convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN (2007-2013)

Monsieur Albert FACON rappelle que la Communauté d'Agglomération a contractualisé avec l'Etablissement Public Foncier le 10 juin 2004, afin de définir l'intervention foncière de l'EPF sur le territoire communautaire jusqu'en 2007.

L'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais met actuellement en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention Foncière 2007-2013.

Ce programme inscrit l'intervention de l'Etablissement selon trois axes thématiques :le développement de l'offre foncière du logement social et du renouvellement urbain, l'accompagnement de la mutation foncière de sites industriels et les grands projets économiques d'intérêt régional voire national, et le développement des trames vertes et bleues.

Il est demandé au conseil communautaire de solliciter l'intervention foncière de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais selon les modalités définies dans la convention-cadre , et d'autoriser le Président à signer la convention-cadre ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Adopté à l'unanimité

Enclave Urbaine, route d'Arras à DROCOURT Délégation du Droit de Prémption Urbain au profit de la CAHC

Monsieur Albert FACON rappelle que par délibération du 20 juillet 2004, le Conseil Municipal de DROCOURT a accepté de déléguer le droit de prémption urbain sur les parcelles, bâties et non-bâties, constitutives de l'enclave urbaine, route d'Arras, soit 17 205 m².

La Communauté d'Agglomération, en accord avec les membres du Conseil Municipal de Drocourt, souhaite mener une action foncière de renouvellement urbain par l'exercice du droit de prémption afin de réaliser, à long terme, une zone tampon entre le site industriel Cray Valley, classé Seveso, et les habitations, commerces situées route d'Arras.

Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter la délégation du droit de prémption urbain sur le périmètre joint à la présente, d'autoriser le Président à préempter les biens mis en vente situés dans le périmètre de l'enclave urbaine

Adopté à l'unanimité

COHESION SOCIALE ET URBAINE

Service «Culture et Sport »

Monsieur Albert FACON indique que la CAHC est actuellement à un tournant de sa politique ascendante d'intervention dans le domaine du sport.

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que la compétence a été prise en 2001 et il a fallu travailler minutieusement : il y a de nombreuses pratiques sportives sur la CAHC et il ne s'agit pas pour la CAHC de se substituer aux clubs et aux communes mais d'intervenir de façon complémentaire et supplétive dans les différentes politiques sportives ;

Deux axes d'intervention se dégagent : l'aide au sport de masse et l'aide au sport de haut niveau ; la CHC a souhaité agir en concordance avec l'action du Conseil Général et des différentes fédérations et comités sportifs pour le haut niveau ; les deux clubs repérés haut niveau sont Hénin Gym et le cercle d'escrime Héninois car ils accueillent des pratiquants des 14 communes de l'agglomération, ont des résultats nationaux et internationaux. Cependant, il restera une enveloppe de 12 000 € pour accompagner d'autres actions de haut niveau avec des aides individuelles.

Monsieur Ernest VENDEVILLE rappelle que la ville de Courcelles les Lens n'applique pas l'augmentation du prix de la licence pour les personnes extérieures à la commune ; il

est demandé que le prix des licences reste le même pour les pratiquants de la CAHC, quelque soit leur commune de résidence.

Monsieur Albert FACON demande que dans la mesure où la CAHC intervient, le coût des licences soit identique pour tous.

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que c'est ce qui se pratique déjà pour les deux clubs cités.

Tournoi international de basket à Carvin Demande de subvention

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose d'accorder une subvention de 1 500 euros à l'Association Sportive Olympique Basket Carvinois pour l'organisation du tournoi international de basket les 6 et 7 Juin 2007 en la salle Rabelais de Carvin. ; il est souhaité que l'Association Sportive Olympique Basket Carvinois fournisse à la CAHC un bilan moral et financier. Il est demandé que les éléments de publicité et d'information réalisés pour cette opération fassent obligatoirement apparaître la participation de la CAHC

Adopté à l'unanimité

Grand prix cycliste Hénin Beaumont - Dourges Demande de subvention

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que suite au courrier commun de Messieurs les Maires de Dourges et d'Hénin Beaumont, il est proposé d'accorder une subvention de 7 000 euros pour l'organisation du grand prix cycliste Hénin Beaumont - Dourges prévu le 15 juillet 2007.

Cette subvention sera versée au club cycliste d'Isbergues qui participe à l'organisation de cette manifestation.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'accorder une subvention de 7 000 euros au club cycliste d'Isbergues pour l'organisation du grand prix cycliste Hénin Beaumont – Dourges. Il est demandé que le club cycliste d'Isbergues, à l'issue du grand prix, fournisse à la CAHC un bilan moral et financier. Il est demandé que les éléments de publicité et d'information réalisés pour cette opération fassent obligatoirement apparaître la participation de la CAHC

Adopté à l'unanimité

Tournoi Eurofoot 18 ans de Dourges Demande de subvention

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose d'accorder une subvention de 3 000 euros pour l'organisation de la 24^{ème} édition du tournoi Eurofoot de Dourges organisé les 25, 26, 27 et 28 mai 2007.

Adopté à l'unanimité

Participation financière au raid bassin minier

Monsieur Bernard CZERWINSKI indique que la Mission Bassin Minier organise un raid sportif le samedi 29 et dimanche 30 septembre 2007. Au delà de l'aspect sportif,

l'objectif de ce raid est de valoriser le patrimoine ainsi que les richesses culturelles et naturelles du bassin minier.

Cette épreuve traversera une partie de la CAHC et cette année une course d'orientation sera organisée sur le site du 9.9bis d'Oignies.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2000 euros pour soutenir cette manifestation, sur un budget total évalué à 44 000 euros.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que la récente manifestation sur le 9 9 bis a attiré 1000 personnes, et que les rencontres économiques du matin ont accueilli 120 personnes

Monsieur Albert FACON indique que suite à l'organisation de cette journée, des contacts sont actuellement en cours pour des implantations.

Mini raid découverte

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose de passer une convention avec « Hénin Endurance Team » afin de leur confier l'organisation du mini raid prévu le samedi 29 Septembre dans le parc du Hautois à Oignies et sur le terroir adjacent.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'autoriser le Président à signer une convention avec « Hénin Endurance Team » afin de leur confier l'organisation de ce mini raid.

Il est précisé que la CAHC prendra en charge l'ensemble de la communication ainsi que la totalité du financement de cette opération d'un montant de 3995 euros, que les crédits sont inscrits au budget 2007 sur la ligne : réalisation d'un événement sportif d'aspect communautaire.

Adopté à l'unanimité

Aide au sport de masse : embauche ponctuelle d'éducateurs sportifs

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose dans le cadre de la politique communautaire de soutien et de développement du sport de masse de favoriser l'embauche ponctuelle d'éducateurs sportifs, pour faire face au surcroît d'activité ponctuelle, et aider au démarrage des clubs et activités de manifestations.

L'idée est la prise en charge par la CAHC de 50 % de la dépense restant du club après montage éventuel de dossier CNDS

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose d'intégrer la demande de Monsieur HAJA : prendre en compte le nombre d'heures en fonction du nombre de participants

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ demande que le terme ponctuel soit bien défini ; il faut prendre des précautions par rapport à la géométrie variable qu'on veut bien lui donner.

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose de délibérer sur le principe d'une enveloppe de 35 000 € et qu'une discussion sur le détail des conditions d'attribution s'opère dans un second temps

Adopté à l'unanimité

Soutien au sport de masse : aide à la formation et à la qualification des encadrants sportifs.

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose dans le cadre de la politique communautaire de soutien et de développement du sport de masse de favoriser l'aide à la formation et à la qualification des encadrants sportifs .

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à passer convention avec les communes ou les clubs pour le financement de la partie commune du brevet d'état d'éducateur sportif (tronc commun), soit environ 700 euros par formation.

Il est précisé que ce financement est subordonné à la prise en charge par les communes ou les clubs du financement de la partie spécialisée du brevet d'état.

Il est précisé que les crédits sont prévus au BP 2007 dans la limite de 25 000 euros, soit un financement global de 35 tronc communs répartis entre les 14 communes à raison d'une formation pour 5 000 habitants.

Il est demandé qu'au terme de l'action, un bilan moral et financier particulièrement complet et détaillé soit fourni à la CAHC par les communes ou les clubs concernés.

Adopté à l'unanimité

Soutien au sport de masse : aide aux clubs pour monter des dossiers de subvention.

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose de passer une convention à hauteur de 500 euros avec Profession Sport pour l'embauche ponctuelle d'un technicien spécialement formé pour aider les clubs sportifs à monter leurs dossiers de subvention.

Il est demandé au Conseil communautaire de passer une convention avec Profession Sport pour l'embauche ponctuelle d'un technicien spécialement formé pour aider les clubs sportifs à monter des dossiers de subvention.

Il est précisé que pour cette action, la CAHC prendrait en charge la totalité du financement soit 22 euros TTC de l'heure et que le montant maximum pour cette action serait de 500 euros, prévus au BP 2007.

Il est demandé qu'un bilan moral et financier particulièrement détaillé soit effectué à l'issue de cette action.

Adopté à l'unanimité

Soutien sport de haut niveau, « Hénin Gym ».

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose, dans le cadre de la politique communautaire d'aide au sport de haut niveau, de soutenir le club de gymnastique « Hénin Gym », club clairement identifié « haut niveau » sur le territoire.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec « Hénin Gym » pour un montant de 25 000 euros ainsi qu' à signer la convention spécifique de subvention prévue par la loi 2000-231 du 12 Avril 2000 et du décret 2001- 495 du 06 Juin 2001.

Adopté à l'unanimité

Soutien sport de haut niveau, cercle d'escrime d'Hénin Beaumont.

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose, dans le cadre de la politique communautaire d'aide au sport de haut niveau, de soutenir le club de gymnastique « Hénin Gym », club clairement identifié « haut niveau » sur le territoire.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec « le cercle d'escrime d'Hénin Beaumont » pour un montant de 18 000 euros ainsi qu' à signer la convention spécifique de subvention prévue par la loi 2000-231 du 12 Avril 2000 et du décret 2001- 495 du 06 Juin 2001.

Adopté à l'unanimité

Subvention à l'école des jeunes sapeurs pompiers de la CAHC Concert de solidarité

Monsieur Bernard CZERWINSKI annonce que l'école des jeunes sapeurs pompiers de la CAHC a organisé un concert au profit des orphelins des sapeurs pompiers et propose que la CAHC accorde par solidarité une subvention de 500 €

Adopté à l'unanimité

Evènement commémoratif Subvention à l'Harmonie d'Evin Malmaison

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Harmonie municipale d'Evin Malmaison pour la commémoration de son 130^{ème} anniversaire. Il est souhaité que l'Harmonie d'Evin Malmaison, à l'issue de la manifestation, fournisse à la CAHC un bilan moral et financier.

Adopté à l'unanimité

Evènement commémoratif Subvention au Comité local de « Nord Pas de Calais Pologne »

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose d'attribuer au Comité local de « Nord Pas de Calais Pologne » une subvention de 1 000 € pour les 20 ans de coopération entre les villes et associations de Rouvroy et Libiaz en Pologne.

Adopté à l'unanimité

Organisation des Journées du Patrimoine (15 et 16 septembre 2007)

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose à l'Assemblée, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, d'organiser du vendredi 14 au dimanche 16 septembre 2007 un ensemble d'animations afin de mettre en valeur le patrimoine du territoire.

Il précise que cette manifestation permettra de mettre à l'honneur les initiatives communales et associatives, de compléter les visites prévues par des animations spécifiques et de développer des partenariats à l'échelle du territoire autour de thématiques communes.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'organiser dans le cadre des Journées du Patrimoine un ensemble d'animations les 14, 15 et 16 septembre 2007 et autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires inhérentes à l'organisation en fonction du programme de la manifestation, d'autoriser le Président à rémunérer la compagnie qui assurera les intermèdes théâtralisés au cours de la visite de la cité La Parisienne à Drocourt., d'autoriser le Président à signer le contrat de cession avec la Compagnie du Nouveau Comptoir pour la visite théâtralisée de Montigny-en-Gohelle, d'autoriser le Président à signer le contrat de cession avec la compagnie qui assurera l'animation dans le Parc du Hautois le dimanche 16 septembre après-midi

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association ACCUSTO SECCI pour l'organisation des visites, à établir un partenariat avec Eden 62, à signer régler les frais de location de matériel, à signer la convention avec la Maison de la Polonia pour la prestation de guide et pour l'organisation de la collation en fin de circuit, la prise en charge tous les frais liés à la communication, les frais de fournitures, de petit matériel et d'alimentation et de boissons liés à l'organisation, de recourir à du personnel communautaire supplémentaire et volontaire pour l'accueil sur le site du 9/9bis le dimanche après-midi, d'autoriser le personnel de la CAHC à récupérer ou se faire payer les heures travaillées et de décider de prendre en charge certains frais de repas et de déplacement des intervenants ainsi que les frais de la SACEM-SACD

Adopté à l'unanimité

Participation de la Communauté d'Agglomération au projet « Pays Vert, Pays Noir »

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose à l'assemblée de participer au projet « Pays Vert, Pays Noir » porté par le Musée d'Histoire Naturelle de Lille au cours des mois de mars, avril, mai 2008.

Il est précisé que ce projet s'articule autour de deux expositions mises à disposition par le Musée d'Histoire Naturelle de Lille : « Le charbon, une roche pas comme les autres » et une exposition de photos aériennes, réalisée par l'association Bassin Minier UNESCO.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'accueil des expositions de mars à mai 2008 et l'organisation de l'animation afin de faire vivre cette exposition, de décider de régler les frais liés à l'acquisition de l'atelier Terre, Terrain, Territoire à la société Travaux Publics, de prendre en charge les frais liés à l'assurance des expositions et des ateliers ainsi qu'à leur transport et d'autoriser le personnel de la CAHC à récupérer ou se faire payer les heures travaillées pendant le week-end

Il est précisé que les dépenses afférentes à l'acquisition de l'atelier sont prévues au BP 2007 et que les autres dépenses liées à l'accueil de l'exposition seront prévues au BP 2008

Il est demandé de solliciter les crédits Interreg pour l'acquisition de l'atelier

Adopté à l'unanimité

Concerts d'Orgue sur le territoire Communautaire

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose à l'assemblée de participer financièrement à l'organisation de 2 concerts d'orgue à Oignies et à Noyelles-Godault pour un montant de 1 810 € attribués à l'association des amis des orgues de Oignies.

Il est rappelé que cette subvention sera réduite à 1 160 € si le concert de Oignies est annulé.

Adopté à l'unanimité

Accompagnement des pratiques musicales amateurs - Subvention Brass Band « Atout Vent »

Monsieur Bernard CZERWINSKI, au vu du bilan moral et financier fourni par l'association, propose de reconduire la subvention de **5 786 €** à l'association Brass Band « Atout Vent ».

Il précise que cette association œuvre à la promotion de la pratique musicale liée aux ensembles Brass Band sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin à travers 2 orchestres Junior et Senior. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des pratiques musicales par la C.A.H.C.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'attribuer une subvention de 5 786 € à l'Association *Brass Band « Atout Vent »* pour la promotion de la pratique musicale liée aux ensembles Brass Band sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Adopté à l'unanimité

Les RUTILANTS – rencontres d'orchestres à vent - édition 2007

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose dans le cadre de l'accompagnement de la vie musicale du territoire communautaire, d'organiser la 3^e édition de la manifestation musicale *les Rutilants - rencontres d'orchestres à vents* les 30 juin et 1^{er} juillet 2007 sur le site du carreau de la fosse 9 / 9 bis.

Il est demandé au Conseil communautaire d'organiser la manifestation musicale : les Rutilants les 30 juin et 1^{er} juillet 2007 sur le site du carreau de la fosse 9, 9 bis à Oignies., de décider d'engager des partenariats avec la Mission Bassin Minier, Culture Commune, Droit de Cité et France Bleu Nord pour l'organisation de cette manifestation, de faire procéder aux aménagements nécessaires à l'accueil de la manifestation et du public (nettoyage du site, contrôle de sécurité...) et d'autoriser le Président à engager les différentes dépenses liées à l'organisation de la manifestation, à signer les différents contrats de cession et les différentes conventions partenariales, à signer les différentes conventions financières et/ou de partenariat notamment avec la Mission Bassin Minier, Culture Commune, Droit de Cité et France Bleu Nord, la mise en œuvre de la communication nécessaire à la promotion de cette opération (ILTV, création de pages internet, de bannières publicitaires en pied de page des mails envoyés par la CAHC, relais auprès des communications communales, affichage dans les bus TADAO, partenariats avec médias...)

Il est précisé que des demandes de matériel sont adressées aux communes en soutien logistique à l'agglomération (tables, chaises, tonnelles, barrières...), que des partenariats sont entrepris notamment avec les sociétés musicales du territoire (prêts d'instruments, aides logistique et technique...), que des visites guidées du site et des expositions seront organisées dans le cadre de la valorisation du patrimoine de l'agglomération, que des animations autour du vent et des cerfs-volants seront organisées dans le cadre de la

sensibilisation à l'environnement et que le spectacle *la Brocante Sonore* par la Compagnie Zic Zazou ainsi que sa captation/re-création prévus initialement le 18 mai prendront place dans le cadre de cette manifestation. Les frais liés à cette manifestation sont pris en charge dans le cadre du dispositif des classes et ateliers musique pour une part et seront pris en charge directement par la Mission Bassin Minier pour l'autre part. Il est demandé d'autoriser le Président à signer un contrat de co-production avec la Société la Bohème Films Production pour la réalisation du DVD.

Adopté à l'unanimité

Tournée intercommunale autour des raconte-tapis

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que suite aux deux formations (création de raconte-tapis et raconter avec le raconte-tapis) et aux racontées réalisées auprès des tout-petits par l'association « Raconte-tapis » dans le cadre de leur résidence en novembre dernier, l'ensemble des partenaires de ces actions a émis le souhait de reconduire régulièrement l'opération Raconte-tapis sur le territoire, pour poursuivre la sensibilisation des divers agents et surtout renforcer l'action auprès du jeune public, en créant ainsi des rendez-vous réguliers.

Il est demandé au Conseil communautaire d'assurer la mise en oeuvre de la tournée intercommunale autour des raconte-tapis et de décider de confier l'animation de racontées et sensibilisations à Amanda Speed et de louer une valise de « raconte-tapis » à cet effet.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les divers contrats, conventions et pièces comptables afférentes à l'organisation de cette tournée ainsi que la mise en oeuvre de la communication nécessaire à la promotion de cette opération (ILTV, Divercité et la création d'un support de communication reprenant l'ensemble des actions, partenariats avec médias...).

Il est demandé aux Maires des communes de libérer leurs personnels pour la réalisation de cette action.

Adopté à l'unanimité

Exposition IFAC sur la chanson enfantine

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose d'accueillir l'exposition « Le Monde de la chanson enfantine » réalisée par l'Institut Français d'Art Choral (IFAC) à la Médiathèque d'Hénin-Beaumont. Elle retrace l'histoire de ce répertoire du début du 20^e siècle jusqu'aux années 50 à travers la présentation de nombreux recueils.

En ce qui concerne les moyens humains, techniques et financiers, une répartition des charges sera effectuée entre les différents partenaires de l'opération (CAHC, Ville d'Hénin-Beaumont, L'Escapade, IFAC, communes de l'agglomération intéressées).

Le coût de l'opération pour la CAHC s'élève à 4 338 €

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'accueillir cette exposition à la médiathèque d'Hénin-Beaumont et de d'organiser sa mise en valeur à travers la réalisation d'un programme d'animations et de formations, d'autoriser le Président à signer une convention tri-partite avec la Ville d'Hénin-Beaumont et l'Institut Français d'Art Choral (IFAC) ainsi qu'à engager toutes les dépenses afférentes à la réalisation de cette action : frais de communication, défraiements et frais de transports des intervenants, frais de réception, achat de petites fournitures....

Adopté à l'unanimité

Service «DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIE SOLIDAIRE »

Monsieur Jean URBANIAK rappelle que les dossiers présentés sont ceux qui ont été validés par la commission et par le bureau ; certains dossiers ont été écartés pour des raisons financières, de réponse aux objectifs de la collectivité, et de la qualité du sérieux et de la crédibilité de la demande effectuée par l'association.

Trois dossiers ont passé les filtres des commissions et du bureau communautaire

Attribution d'une subvention à l'Association « Le Sagittaire » par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Monsieur Jean URBANIAK rappelle que créée en 1995, l'association « Le Sagittaire » (basée à Carvin) intervient dans le champ de la prévention des conduites de consommation à risque.

L'association souhaite entreprendre un travail de diagnostic en vue d'une extension géographique de son activité au secteur « est » de la Communauté d'Agglomération. A ce titre, l'association sollicite de la CAHC une subvention de 11 500 euros.

Au vu des éléments portés à sa connaissance, le Bureau Communautaire du 12 avril 2007 a émis un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de 6 100 euros à l'association au titre de l'année 2007 et ce, sur la base du montant lui ayant été octroyé en 2006 par l'intercommunalité.

Monsieur Jean URBANIAK propose l'attribution par la CAHC d'une subvention de 6 100 euros à l'Association « Le Sagittaire » au titre de l'année 2007

Adopté à l'unanimité

Attribution d'une subvention à l'Instance de Coordination Gérontologique d'Hénin-Carvin.

Monsieur Jean URBANIAK rappelle que l'Instance de Coordination Gérontologique d'Hénin-Carvin sollicite de la CAHC une subvention de fonctionnement pour un montant fixé à 27 440 euros au titre de l'année 2007.

Il est demandé au Conseil communautaire l'attribution par la CAHC d'une subvention de 23 300 euros à l'Instance de Coordination Gérontologique d'Hénin-Carvin au titre de l'année 2007

Adopté à l'unanimité

Demande de financement par l'association CIDFF

Monsieur Jean URBANIAK rappelle que le CIDFF (le centre d'information de la femme et des familles) a tenu, à titre expérimental, des permanences juridiques à l'antenne de justice d'Hénin-Beaumont depuis le mois de mars 2006. Il s'agit d'une association nationale ayant des antennes départementales

Sur le territoire, 23 permanences (bimensuelles) ont permis de recevoir 132 personnes au cours de l'année 2006.

L'action de cette association s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la politique de la ville et permet d'apporter des réponses aux questionnements de personnes relevant de l'ensemble des communes de la CAHC.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser l'attribution par la CAHC d'une subvention de **2 375 euros** au Centre d'Information de la Femme et des Familles (CIDFF), les autres charges étant assurées par l'Etat 4 750 € et la ville de Hénin Beaumont (2375 €).

Adopté à l'unanimité

Demande de participation financière de la CAHC au PLIE d'Hénin-Carvin pour la période du 1^{er} semestre 2007

Monsieur Jean URBANIAK rappelle que la diminution des crédits de l'Etat ont été condamnés par la commission et le bureau communautaire.

Aujourd'hui, devant l'incertitude des financements d'Etat et de l'Europe pour l'accompagnement des P.L.I.E. (baisse annoncée d'environ 30 %) sur la période 2007-2013, le budget prévisionnel du P.L.I.E. n'est consolidé que pour le premier semestre 2007. La participation financière sollicitée par le PLIE pour le premier semestre 2007 auprès de l'Agglomération est de 50 000, 00 €

Adopté à l'unanimité

PROJET D'AGGLOMERATION

Contrat Territorial de Développement Durable Bilan programmation 2006 – Programmation 2007 envisagée

Monsieur Yves COQUELLE rappelle qu'articulée autour du Contrat de Site, la programmation 2006, élaborée dans le cadre du Contrat Territorial, fait l'objet d'un premier niveau de bilan. Les premières caractéristiques de cette programmation font resurgir à partir des 16 opérations retenues :

- une politique volontariste de développement économique du territoire
- une valorisation du réseau routier départemental
- un soutien à la diversification de la filière agricole
- une politique environnementale partagée
- un renforcement du partenariat sur les enjeux sociaux

Ce contrat suit de nombreux dossiers très importants avec des financements de la Région , de l'Europe, de l'Agglomération avec des sommes très importantes ;

Les trois grands projets communautaires Sainte Henriette, 9 9 bis et parc des îles sont intégrés dans cette contractualisation.

Ceci démontre la volonté de la CAHC de réaliser des infrastructures très importantes sur le territoire avec des dépenses fortement subventionnées par l'Europe, l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Monsieur Dominique WATRIN explique que, fidèle à sa démarche engagée sur cette thématique, il ne participera pas au vote de cette délibération : depuis que le département a initié la politique de contractualisation avec les communautés d'agglomération , au sein des instances départementales et communautaires, des réserves ont été émises sur cette procédure : il était à craindre que les conseillers généraux ne soient pas au centre du processus.

Il y a des fiches proposées pour 2007 et 2008 sans que le conseiller général de Rouvroy n'ait été concerté. Au niveau de la conférence territoriale, il y aura examen de ces fiches mais, dans un contrat expérimental, en indiquant des réserves, il s'agit de pointer des risques de non concertations dans les projets de contractualisation car non membre du bureau de l'agglomération, ou bien même pas membre de l'agglomération proprement dit. Les questions de desserte du parc des îles n'apparaît pas en tant que tel dans le document, il est évoqué une MAPAD sur Bois Bernard, alors que le projet est beaucoup plus diversifié et reprend une EPAHD sur Bois Bernard avec diversification du foyer résidence

de Drocourt et la médicalisation d'un certain nombre de lits ; il y a un manque de concertation qui a pour conséquence un libellé non précis

La responsabilité revient au Conseil Général qui a émis une démarche qui n'est pas complètement satisfaisante ;

Il indique vouloir garder sa liberté de vote au sein du Conseil Général, en conférence territoriale, en première commission qu'il préside, ou en séance plénière du Conseil Général.

Monsieur Albert FACON indique comprendre Monsieur WATRIN et remarque que la démarche de non vote provient d'une responsabilité incombant au Conseil Général et non à la CAHC

L'intervention formulée pourrait être étendue aux autres conseillers généraux du territoire communautaire ;

Aucun dossier n'est refusé pour une transmission au Conseil Général par la CAHC ; la décision qui ne fait pas l'objet de financements communautaires revient au Conseil Général ; quand la CAHC intervient financièrement, elle a son mot à dire.

Il faut se féliciter de l'action commune de tous les conseillers généraux de la CAHC qui défendent les dossiers de tout le territoire communautaire.

Monsieur Jean HAJA indique qu'Yves COQUELLE, Dominique WATRIN et lui même sont intervenus au sein de la CAHC pour la desserte qui reprendrait sur un tracé bien défini la rue Barbusse et le Boulevard des Frères Leterme. Ce segment de voirie communale avait été pointé par courrier commun avec Monsieur DALONGEVILLE comme devant être intégré dans le projet global et inscrit dans le contrat de territoire.

On peut regretter que ce ne soit pas inscrit proprement dit

Monsieur Jean URBANIAK partage tout à fait le point de vue présenté par Monsieur WATRIN, : on a mis en avant les avantages de la contractualisation territorialisé pour améliorer l'efficacité de la visibilité des actions du conseil Général sur le territoire, mais des problèmes et lacunes existent ;

Cependant, quand on regarde le projet de délibération, il ne s'agit pas de valider mais de permettre une présentation du dossier au comité de pilotage : nous aurons la possibilité de nous y faire entendre.

Monsieur Yves COQUELLE demande au Conseil communautaire l'autorisation de présenter la programmation 2007 telle que ci-après annexée au prochain Comité de Pilotage du Contrat territorial.

*Adopté à l'unanimité non participation au vote de
Monsieur Dominique WATRIN*

RESSOURCES HUMAINES

Frais de déplacement des agents communautaires

Monsieur Jean-Marie PICQUE indique que le nouveau décret fixant les règles d'indemnisation des déplacements des agents territoriaux prévoit que ce soit l'assemblée délibérante qui fixe le montant de remboursement forfaitaire avec un plafond de 60 €

La principale modification concerne l'indemnisation des frais d'hébergement. Auparavant les agents étaient remboursés forfaitairement sur la base de 38,11 € par nuitée en province et 53,36 € par nuitée sur Paris.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'autoriser le remboursement aux agents communautaires de leur frais d'hébergement par nuitée à hauteur de 50 € pour la province et 60 € pour Paris,

Le décret prévoit également que l'assemblée délibérante fixe un taux de réduction de l'indemnité de repas (15,25€) si l'agent peut se rendre dans un restaurant administratif ; il en est de même de l'indemnité d'hébergement si l'agent peut être hébergé dans une structure dépendant de l'administration.

De plus, le décret prévoit que pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte des situations particulières, l'organe délibérant peut fixer les règles dérogatoires aux taux des indemnités de missions : le montant remboursé ne peut cependant en aucun cas excéder le montant des dépenses effectivement engagées (système des frais réels).

Avis favorable

Rémunération des étudiants stagiaires – Généralités -

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle que par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2002, les membres du Conseil ont décidé d'accorder une rémunération fixée à 457,37 euros mensuel brut au profit d'étudiants stagiaires qui remplissent les conditions suivantes : Thème d'activité défini par les services de la Communauté d'Agglomération d'HENIN – CARVIN, Durée minimum de 10 semaines, Etudiant de fin 2^{ème} cycle ou 3^{ème} cycle universitaire, Accord préalable du Vice – Président chargé de la Thématique

Aujourd'hui, la réglementation en matière de sécurité sociale précise que toute rémunération versée supérieure au taux de 12.5 % de 20 €/heure (soit environ 370 €) est soumise au paiement de charges patronales

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la mise en œuvre de ces dispositions nouvelles pour l'accueil des prochains étudiants stagiaires : rémunération de l'étudiant stagiaire sur un plancher de 457.37 € brut mensuel , possibilité d'accorder une rémunération supérieure (plafonnée au SMIC) au cas par cas, sur demande du vice-président chargé du service accueillant l'étudiant stagiaire et sous réserve que les conditions citées en tête des présentes soient réunies. Cette dérogation fera l'objet d'une délibération individuelle, et possibilité d'accorder la rémunération plancher au cas et sur demande du vice-président chargé du service accueillant l'étudiant stagiaire si la mission est d'un intérêt particulier. Cette dérogation fera l'objet d'une délibération individuelle.

Avis favorable

Pérennisation des missions liées au patrimoine -

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle que l'activité communautaire liée au patrimoine est en pleine expansion au regard des sollicitations des communes et associations du territoire depuis l'arrivée d'une emploi-jeune à la C.A.H.C. Ce développement réside aussi dans l'émergence des grands projets communautaires et notamment la fosse 9/9 bis ainsi que le parc urbain.

Il rappelle que Madame ALLENDER-CHARLES Emilie a procédé au recensement des éléments constitutifs du patrimoine du territoire et a mis en place les actions de valorisation (visites guidées, cartographie, journées du patrimoine, ...) ; elle travaille en étroite collaboration sur des projets culturels transversaux avec ses collègues coordonnateurs musique et lecture.

Il rappelle que Madame ALLENDER a su devenir un élément fédérateur des projets développés localement en leur donnant une dimension communautaire lorsque l'intérêt

pour l'ensemble de notre territoire était reconnu. Aussi, il paraît incontestable que le poste de « chargé de mission patrimoine » soit un emploi pérenne au sein de la collectivité. Il est demandé aux membres du CONSEIL de se prononcer sur la pérennisation de cet agent sur ce poste.

Il rappelle qu'en contrat emploi jeune jusqu'au 31 JANVIER 2008, Madame ALLENDER est lauréate du concours d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (cadre B de la filière culturelle) depuis le 1^{er} novembre 2004.

Afin de bénéficier au mieux des subventions accordées en matière d'emploi aidé mais de ne pas pénaliser Madame ALLENDER dont la validité du concours est fixée au 31 octobre 2007, il est proposé aux membres du CONSEIL d'émettre un avis favorable à la stagiairisation de Madame ALLENDER à compter du 1^{er} octobre 2007.

Avis favorable

Pérennisation des missions d'un agent du service Culture/Sport

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle que Melle aurélie ORZECOWSKI a été affectée le 1^{er} mars 2007 sur un poste de secrétariat au sein du service culture/sport devenu vacant suite à une mutation interne.

Les besoins en secrétariat ont augmenté avec l'arrivée du chargé de mission sport. Pour la culture, la montée en puissance du service depuis 5 ans nécessite de plus en plus de moyens en secrétariat. Mlle ORZECOWSKI occupant un poste permanent, et considérant ses qualités professionnelles, il est envisagé de pérenniser ses missions.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'émettre un avis favorable à la stagiairisation de Mlle Aurélie ORZECOWSKI à compter du 1^{er} JUILLET 2007 sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Avis favorable

Pérennisation des missions liées à l'activité administrative de la C.A.H.C.

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle Mlle Isabelle LEFEBVRE et Mme Evelyne RAGOT, ont été recrutées à la C.A.H.C. sous forme d'un contrat emploi-jeune le 1^{er} septembre 2001 et affectées au début de leurs missions sur le dispositif des ambassadrices du tri au sein de la régie chargée de l'enlèvement des déchets ménagers.

Au 1^{er} septembre 2006 Mlle LEFEBVRE et Mme RAGOT ont été affectées en renfort de deux services, respectivement les marchés publics et l'accueil réceptionniste de la régie OM au terme d'un contrat d'auxiliaire d'une année.

La montée en charge de ces deux services nous amène à ouvrir deux postes permanents et envisager un recrutement définitif.

Considérant les qualités professionnelles dont font preuve les intéressées, il est proposé aux membres du conseil d'émettre un avis favorable à la stagiairisation de Mlle Isabelle LEFEBVRE et Mme Evelyne RAGOT à compter du 1^{er} septembre 2007 sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Avis favorable

Pérennisation des missions liées à la communication informatique de la C.A.H.C.

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle qu'au sein du service communication, Melle Maureen SAUVAGE a développé les sites de communication de la C.A.H.C. et créé à titre d'exemples : une nouvelle version du site internet, de nouvelles rubriques WEB, un diaporama d'accueil

Il rappelle que Mlle Maureen SAUVAGE a été recrutée sous contrat emploi jeune le 22 octobre 2001. Le 22 octobre 2006 elle a fait l'objet d'une prolongation de missions sous la forme d'un auxiliariat pour une durée d'une année.

Ses qualités professionnelles indiscutables permettent d'envisager la pérennisation de ses missions sous forme d'une stagiairisation.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'émettre un avis favorable à la stagiairisation de Mlle Maureen SAUVAGE à compter du 1^{er} octobre 2007 sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Avis favorable

Renouvellement du contrat de M. Philippe PETERS -

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle que Monsieur Philippe PETERS a été recruté le 1^{er} septembre 2004 sur le poste de chargé de mission SIG-cartographie ayant pour mission essentielle la gestion et le développement du Système d'Informations Géographiques.

Afin de parfaire le contexte organisationnel, il a été décidé le 1^{er} novembre 2006 de créer un véritable service S.I.G. rattaché directement à la Direction Générale des Services et dont Monsieur Philippe PETERS est devenu responsable.

Il rappelle que Monsieur PETERS perçoit aujourd'hui une rémunération calculée sur le 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal, sans application du régime indemnitaire.

Il est proposé aux membres du conseil une reconduction des missions de Monsieur Philippe PETERS pour une nouvelle durée de 3 ans, soit du 1^{er} SEPTEMBRE 2007 jusqu'au 31 AOUT 2010. Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la revalorisation salariale de ce deuxième contrat, compte-tenu de l'ancienneté acquise par Monsieur PETERS et de l'évolution des missions d'origine : IM actuel : 681 ; proposition : IM 745 (soit une augmentation de 230€/mois)

Avis favorable

Rémunération exceptionnelle d'un étudiant stagiaire

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle que les membres du conseil communautaire viennent de décider d'autoriser la mise en œuvre des dispositions nouvelles pour l'accueil des prochains étudiants stagiaires

Le Service SIG accueille Jean-François BOUWYN en stage du 2 avril 2007 au 29 juin 2007. Le sujet de stage proposé est l'exploration de solutions libres qui faciliterait la diffusion des données du SIG sur l'Intranet et l'Internet.

M. BOUWYN est actuellement en Licence Professionnelle spécialité Génie Logiciel et Systèmes d'Information à Lille 1 . Ce stage lui occasionne des frais supplémentaires (trajet Lille – Hénin + Repas).

Compte-tenu des dispositions ci-dessus, il est demandé aux membres du conseil d'accorder à titre dérogatoire à Monsieur BOUWYN la rémunération plancher de 457, 37 €brut mensuel.

Avis favorable

Pérennisation des missions des ambassadeurs du tri

Monsieur Jean-Marie PICQUE rappelle qu' au 1^{er} janvier 2002, les usagers de la Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN commençaient à trier leurs déchets. Dès lors, le 1^{er} octobre 2001, la C.A.H.C. recrutait 7 emplois-jeunes en tant qu'Ambassadeurs du Tri pour expliquer les consignes de tri, et permettre d'atteindre les objectifs fixés (taux de valorisation, et recettes inhérentes).

Compte-tenu des données concrètes dont dispose aujourd'hui la collectivité (baisse du taux des « indésirables » de 20% en 2003 à 10% actuellement), la Commission Déchets du 11 avril 2005 a estimé qu'il serait indispensable de conserver au minimum 3 ambassadeurs du tri pour préserver une action de communication suffisante et maintenir le niveau et la qualité du tri (dont dépendent les recettes issues de la filière de valorisation), d'autant que les tâches d'information des usagers sur d'autres services et de sensibilisation dans les écoles sont pérennes dans le temps.

A ce jour, trois d'entre eux sont encore sur ces postes d'ambassadeurs du tri, avec un contrat arrivant à échéance en août 2007. Il s'agit de Nabia DILMI, Myriam AYAD et Caroline DUFOREST

Considérant que les trois ambassadeurs du tri actuellement en poste donnent pleinement satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions, il est proposé aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à leur stagiairisation à compter du 1^{er} septembre 2007 sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Avis favorable

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Albert FACON lève la séance à 19 h 45